

2011/3943 - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement pour la création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant « Savoie Lamartine », géré par l'Association « Croix Rouge Française » et situé au 7 rue de Savoie à Lyon 2e - Approbation de la convention cadre, de la convention d'application et de la convention d'occupation temporaire des locaux. (Direction de l'Enfance) (BMO du 24/10/2011, p. 2229)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, nous avons un rapport sur l'opération « Savoie-Lamartine » qui va permettre la réalisation de 48 berceaux et donc ce rapport porte sur la gestion par la Croix Rouge Française et une subvention de fonctionnement.

A ces 48 berceaux vont se rajouter à la rentrée prochaine, les 45 berceaux de la crèche Casimir Périer et au premier trimestre 2012, ce sont 10 berceaux à travers la micro crèche d'éveil matin en prestation de service unique qui vont également s'ajouter sur le 2^e pour développer l'offre petite enfance.

Je rajouterai encore, puisque c'est la fête du 2^e arrondissement, que nous ouvrirons en septembre le relais d'assistantes maternelles sur le site Casimir Périer et qu'en même temps, ce sont 4 micro crèches privées qui ont ouvert pour 40 berceaux.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, cette structure devait ouvrir en 2006. L'établissement d'origine prévoyait 68 berceaux, mais cinq ans plus tard, 20 berceaux sont perdus en cours de route.

En 2003, nous avons trouvé la réserve foncière que nous avons proposée à l'Hôtel de Ville. A l'époque, notre projet comprenait un équipement scolaire agrandi, une structure Petite Enfance, un accueil pour personnes âgées, un foyer-restaurant pour personnes âgées, un gymnase de quartier et une salle associative. De toutes ces propositions, seule la Petite Enfance a survécu.

Avec cinq ans de retard donc, enfin, on y arrive. Ce fut un combat de longue haleine et l'engagement fut important de la part des élus du 2^e arrondissement, sur deux mandats. Vous comprenez donc notre satisfaction. Mais nous restons vigilants, comme d'habitude, car la question de l'accueil de la Petite Enfance est pour nous primordiale, comme elle l'est pour les familles.

Personne n'a oublié l'extension de Célestine, une extension qui n'a fait que combler la fermeture de Sainte-Hélène. Finalement, de 2001 à l'ouverture de Lamartine, aucun berceau Ville de Lyon n'aura été créé et nous ne voulons pas que l'histoire se répète.

Nous espérons que l'ouverture de Lamartine ne sonnera pas le glas de la crèche Grolée. La fermeture de Grolée est une vraie question car la structure est vieillissante, des travaux y ont été faits, mais reste une

remise aux normes qui assurerait la pérennisation du site. Les 38 berceaux de Grolée sont indispensables aux familles. Le quartier s'est déjà vidé de ses commerces, il ne peut pas en plus se permettre de perdre sa crèche.

Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, il ne faut pas dire n'importe quoi, il n'a jamais été prévu de réaliser un équipement personnes âgées et un gymnase dans cette opération.

M. LE MAIRE : C'était dans la tête de M. Royer !

M. FOURNEL Yves : Il y a l'extension de l'école dont je n'ai pas parlé parce que le rapport ne parlait que de la crèche et donc, en même temps effectivement que nous réalisons ces 48 berceaux, nous construisons un ascenseur commun, tout le groupe scolaire sera accessible aux handicapés. On a la réalisation d'un restaurant, d'un self-service neuf et un certain nombre d'améliorations de locaux existants. Concernant l'école, le programme est réalisé : celui qui était prévu.

Concernant la crèche, il a fallu effectivement adopter à 48 berceaux mais c'est ce qui correspond en terme de taille sur ce secteur et il reste des réserves sur ce site qui permettront sans doute au prochain mandat, de développer d'autres initiatives.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)